



L'écoresponsabilité

La biodiversité

Le développement durable

Le climat et l'énergie

L'aménagement durable des

territoires

Film (17') – IFORE – 2010 –

Et aussi 4 bonus : Nantes, une ville durable (5') – Nantes et l'habitat (6') – Nantes et la trame verte et bleue (6') – Nantes et les déplacements (8')

Réalisation Bureau 17 – octobre 2010

L'éco-métropole Nantaise, ville durable, mobile et solidaire

Développement durable : ce que fait la ville

Achats responsables, économies d'énergie et collecte sélective, préservation de la biodiversité, lutte contre les discriminations et intégration des étrangers à Nantes : le développement durable irrigue les politiques publiques de la ville.

À Nantes, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'actions de développement durable se sont construites par étape. En 1997, après avoir paraphé la Charte d'Aalborg - qui engageait les villes de l'Union européenne à adopter des agendas 21 locaux, la Ville de Nantes définit un programme d'agenda 21 dont les thématiques couvrent les trois "piliers" du développement durable :

- La protection de l'environnement,
- Le développement économique,
- et l'action sociale et l'insertion.

En 2002, après le sommet de Johannesburg qui, dix ans après Rio donne alors une nouvelle impulsion, la Ville de Nantes prépare un nouveau plan d'actions. Ambitieux, il irrigue toutes les politiques publiques locales et son contenu est élaboré en cohérence étroite avec celui de Nantes Métropole.

Concrètement, l'agenda 21 de la Ville de Nantes s'articule autour de trois grands principes : respecter les grands équilibres écologiques ; construire la ville de demain et favoriser le "vivre ensemble". Principes qui sont déclinés dans un certain nombre d'actions couvrant les compétences de la Ville.

"Penser global, agir local". L'agenda 21 nantais porte en creux cette idée. Au niveau des politiques publiques initiées par la Ville, l'accent est clairement mis depuis 2004 sur l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la préservation de la biodiversité, inscrite dans le plan d'actions de développement durable, se traduit concrètement par la protection environnementale d'espaces naturels fragiles comme la Petite-Amazonie et la prairie de Mauves, toutes deux classées zones Natura 2000 et aujourd'hui par la création de forêts urbaines.



L'écoresponsabilité

La biodiversité

Le développement durable

Le climat et l'énergie

L'aménagement durable des

territoires

Protéger la biodiversité ne signifie pas pour autant obérer les conditions de développement de Nantes. Poursuivre la densification de la ville, à travers le nouveau PLU, en construisant la ville sur elle-même pour lutter contre l'étalement urbain ; aménager des éco-quartiers comme l'île de Nantes, Bottière-Chénaie ou Saint-Joseph-de-Porterie avec la promotion de la qualité environnementale auprès des promoteurs et des bailleurs sociaux : c'est là sans doute que se perçoivent le mieux le volontarisme mais aussi les contraintes liées au développement durable. En fixant ces futurs acquéreurs à Nantes, la collectivité traduit concrètement sa volonté de rendre la ville accessible au plus grand nombre pour éviter l'étalement urbain, dévoreur d'espaces.

Favoriser le "vivre ensemble"

Du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers au soutien à la diversité culturelle, la collectivité offre les conditions d'une ville qui soit ouverte et conviviale. Le bien "vivre ensemble", c'est aussi le Printemps des voisins, la culture de proximité dans les quartiers ou les jardins familiaux et partagés avec cet objectif d'atteindre une offre de 1 050 parcelles dans la ville à l'horizon 2014. C'est également la solidarité avec le Sud, développée dans le cadre des coopérations internationales.

Le "vivre ensemble" est un véritable enjeu car il participe de la cohésion sociale, qui reste en effet le préalable à tout projet de développement durable.

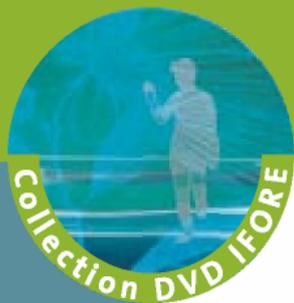
Autre aspect de la politique communautaire, la biodiversité en milieu urbain est devenu un véritable enjeu, notamment en termes de protection et de connaissance.

Aussi la Ville de Nantes, en partenariat avec de nombreux acteurs associatifs et scientifiques de l'environnement, dont Écopôle et le Muséum d'histoire naturelle, va mettre en place dans les prochains mois le Conseil nantais de la biodiversité, une proposition issue des travaux des Ateliers nantais du développement durable.

Cette instance aura notamment pour mission de diagnostiquer l'état général de cette biodiversité, et d'en réaliser un suivi pour assurer sa conservation et son développement. Il aura également un rôle de conseil dans les inventaires de la faune et de la flore réalisés sur le territoire de la ville.

Cet engagement environnemental de longue date pourrait bien être récompensé, en octobre 2010, par le titre très convoité de capitale verte de l'Europe 2012.

Outre les transports, le jury de la Commission européenne devra se prononcer sur des politiques publiques allant de la gestion des déchets à la production de l'eau, en passant par le traitement des eaux usées, la qualité de l'air, les espaces verts, l'agriculture périurbaine, la pollution sonore...



L'écoresponsabilité

La biodiversité

Le développement durable

Le climat et l'énergie

L'aménagement durable des

territoires

C'est l'exemple de la politique de l'eau avec les trois contrats Neptune passés depuis 1994 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cela a représenté un investissement de 132 millions d'euros dans la première phase du programme qui a permis d'adapter le réseau d'assainissement aux besoins de l'agglomération et de construire de nouvelles stations d'épuration, puis de 1998 à 2003, il a été mis l'accent sur la restauration hydro-écologique des milieux aquatiques pour un montant de 43 millions d'euros. D'un montant de 90 millions d'euros, le programme Neptune 3 qui a pris fin en 2009 a notamment permis de mettre en place le service d'assainissement non collectif et de restaurer des milieux aquatiques.

Un plan climat 2^{ème} génération

Nantes Métropole vient de lancer en 2010, un plan climat 2^{ème} génération qui prend en compte prioritairement les déplacements, la rénovation de l'habitat et l'énergie ...

Dix actions phare sont annoncées dont la moitié concernent l'animation du territoire métropolitain.

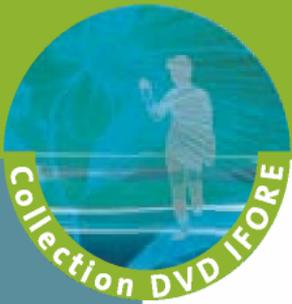
Un conseil scientifique composé d'élus, d'universitaires, de techniciens vient d'être constitué pour réfléchir aux solutions possibles pour participer à la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Dans le même but, des ateliers climat ont été mis en place en juin 2010, ce sont 150 familles de l'agglomération qui participeront pendant un an à la réflexion initiée par Nantes métropole.

La trame verte et bleue

Cette politique de l'eau s'imbrique avec d'autres actions menées autour de la notion de "trame verte et bleue" : travail sur les zones humides, continuités piétonnes (335 km inscrits au schéma directeur et 230 km aménagés ou programmés), gestion environnementale différenciée (sans pesticides) de 85% des 3366 ha d'espaces verts publics, création de trois forêts urbaines (sur 1.400 ha au total)...

Aujourd'hui, cette trame verte et bleue est une réalité. Au cœur de la ville, des corridors écologiques comme les cours d'eau, les haies, les talus... permettent aux espèces de se nourrir, se déplacer, se reproduire. Les premiers résultats se font déjà sentir. Des traces de loutres ont été retrouvées sur l'île de Versailles, au cœur de l'agglomération. Ce signe, comme le retour des abeilles ou des hérons en ville sont des "marqueurs" de la biodiversité. Le pari pour Jean-Marc Ayrault, député-maire de Nantes, Président de Nantes Métropole, est de "continuer à faire de Nantes une ville attractive, et notre atout aujourd'hui, c'est la qualité de vie".



L'écoresponsabilité

La biodiversité

Le développement durable

Le climat et l'énergie

L'aménagement durable des

territoires

La mise en valeur des 13 200 hectares de surface agricole utile

L'agriculture demeure une composante importante et un acteur économique de l'agglomération nantaise malgré une extension urbaine rapide.

Nantes Métropole veut assurer la pérennité de ces espaces et apporte son soutien à l'agriculture périurbaine.

Un protocole a été signé avec la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, l'Etat et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), en faveur d'une agriculture dynamique, innovante et viable, prenant en compte les enjeux environnementaux et les demandes sociales.

La SAFER assure un suivi permanent des mutations foncières permettant d'intervenir dans ces zones prioritaires réservées aux usages agricoles.

Après une première réflexion dans la charte de développement de l'agglomération Nantaise, la Chambre d'agriculture a réalisé un diagnostic territorial dans chaque commune afin de déterminer les « territoires agricoles durables » qui sont inscrites pour 20 ans et de les intégrer dans les documents d'urbanisme et de planification

Un nouveau diagnostic est en cours pour recenser les friches susceptibles d'être à nouveau exploitées ce que représente près de 1000 hectares sur les 4300 hectares existants.

De plus, la révision générale du plan local d'urbanisme - PLU - permet de traduire dans les documents d'urbanisme cette collaboration innovante et exemplaire entre agglomération et monde agricole, et garantir aux exploitants la pérennité de leur activité.

Soutien au défrichage des terres susceptibles d'être à nouveau cultivées, complément d'aides attribué aux agriculteurs, aides au déplacement de sièges d'exploitation, encouragements aux pratiques de vente directe : Nantes Métropole est ainsi un partenaire des professionnels du monde agricole.

Chiffres clés

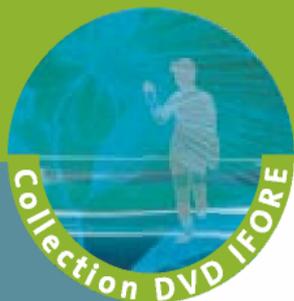
60 % d'espaces agricoles et naturels protégés

13 200 hectares de surface agricole utile

4 300 hectares de friches

476 sièges d'exploitations agricoles

1 544 emplois



Les forêts urbaines

L'écoresponsabilité

L'agglomération verte et bleue, avec ses 8418 ha de zones naturelles et ses 60 cours d'eau, crée aujourd'hui une nouvelle génération d'espace naturel : les forêts urbaines. Elles seront reliées aux coulées vertes existantes par des corridors écologiques.

La biodiversité

Le développement

durable

Créer, pour les générations futures, un nouveau type d'espace public proche des zones urbaines : la forêt urbaine.

Le climat et l'énergie

L'aménagement

durable des

territoires

Outre les fonctions écologiques et environnementales (compensation de la pollution urbaine par la fixation de gaz carbonique), la forêt urbaine remplit aussi des fonctions sociales (accueil pour les loisirs) et économiques (création d'emplois directs et indirects, ainsi qu'une production d'éco-matériaux).

Ce projet consiste à développer, à l'échelle de l'agglomération, des massifs forestiers contribuant à la diversité des milieux naturels : il s'agit de développer des espaces publics naturels, espaces de loisirs et de proximité, en complément des espaces naturels et des coulées vertes déjà existantes.

Trois sites intercommunaux ont été retenus pour un total de 1400 hectares :

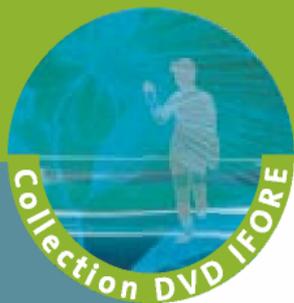
Au nord ouest de l'agglomération, un espace de 480 ha, au débouché de la promenade de la Chézine, situé sur les communes de Couëron, Sautron, Saint-Herblain.

Ce site comporte des espaces boisés tels que le parc de la Gournerie et le vallon de la Chézine, mais également de nombreuses friches dues à la déprise agricole et un réseau bocager dense. Ce territoire est bien desservi et des activités de loisirs s'y développent.

Au sud ouest de l'agglomération, un espace entre Loire et Grand lieu d'une superficie de 756 ha, situé sur les communes de Bouguenais, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, et Bouaye (zone d'activité de la forêt).

Ce site comprend plusieurs boisements de petite taille associés à une mosaïque de milieux naturels : prairies, haies bocagères, parcelles viticoles, landes. L'agriculture est en voie de déprise constituant de nombreuses friches.

Au sud est de l'agglomération sur les communes de Rezé, Les Sorinières et Vertou d'une superficie de 180 ha. Ce site, malgré son morcellement par les infrastructures routières a gardé son caractère rural. Des boisements, un réseau de haies bocagères et de nombreuses friches composent cet espace. Le ruisseau de l'Ilette et ses zones humides associées le traversent.



L'écoresponsabilité

La biodiversité

Le développement durable

Le climat et l'énergie

L'aménagement durable des territoires

Sur ces 3 sites, deux principes d'aménagements essentiels :

- >boiser en s'appuyant sur les friches existantes et en confortant les boisements existants et haies bocagères,
- >réaliser la continuité du maillage existant des coulées vertes et corridors écologiques.

L'objectif est de réaliser la structure de la forêt en 8-10 ans de telle sorte que son aménagement soit finalisé au bout de 20-25 ans.

L'exemple de l'Ilette

L'ensemble des eaux usées des communes de Rezé, les Sorinières et Vertou étant dorénavant traitées à la station intercommunale de la Petite Californie, l'ancienne station d'épuration par lagunage était devenue obsolète. Située en rive droite de l'Ilette et en aval immédiat de sa confluence avec le ruisseau de l'Orcerie, le site était depuis son abandon l'objet de nombreux dépôts sauvages particulièrement dégradants pour le paysage et les milieux. Ordures ménagères, matériaux de démolition, etc., jalonnaient ainsi le lieu et son environnement immédiat, participant à la dépréciation brutale des abords du cours d'eau. Conscients que le travail de restauration hydro-écologique et de mise en valeur du cours de l'Ilette engagé ne pourrait être optimal sans « l'assainissement » et la renaturation du site, les représentants de la mission Développement Durable & Espaces Naturels de Nantes Métropole ont souhaité qu'une vaste opération de réhabilitation soit conduite.

Composé initialement de cinq bassins successifs édifiés en remblai au sein même du lit majeur de l'Ilette, privant ainsi le cours d'eau de l'une de ses zones de débordement naturelles, le site clos et confiné était dénué de toute naturalité. Les travaux prescrits ont donc été guidés par les soucis de favoriser la recréation de milieux aquatiques variés, à la fois pérennes (étangs, mares) et temporaires (vasières, roselières), puis de rétablir une véritable connexion avec l'Ilette afin de favoriser l'émergence d'une dynamique naturelle réglée notamment par l'alternance des crues et offrir à l'hydrosystème un nouveau champ d'expansion en période de hautes eaux.

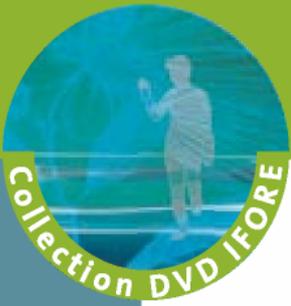
Les travaux ont consisté en des terrassements de remise en forme du modelé du site, une végétalisation et la mise en oeuvre d'équipements particuliers permettant, très prochainement, la découverte du site par le public.

Période de travaux : automne 2005 et printemps 2006

Montant des travaux :

236 939 € HT (Mise en forme et végétalisation)

40 850 € HT (Equipements pour accès au public)



L'écoresponsabilité

La biodiversité

Le développement durable

Le climat et l'énergie

L'aménagement durable des territoires

La politique de mobilité de Nantes Métropole

La politique de transports et de déplacements occupe une place prépondérante dans le projet global de Nantes Métropole. En effet, sur les 2 millions de déplacements comptabilisés chaque jour sur la Métropole, 68% se font en voiture et le conducteur est seul à bord dans la majorité des cas.

Cette situation, qui n'est guère originale, pose de nombreux problèmes en terme de saturation de la voirie et de l'espace public et bien sur de nuisances (consommation énergétique, pollution, bruit,...).

Nantes Métropole prépare avec les habitants un nouveau plan de déplacements urbains pour les années 2010-2020, le premier PDU étant arrivé à échéance.

Pour répondre, dans un premier temps, à la demande de déplacements entre les quartiers périphériques, La Métropole cherche à développer le maillage de son réseau de transport en commun, ce réseau étant aujourd'hui encore fortement organisé en lignes rayonnant depuis le centre vers la périphérie. Mais pour Nantes Métropole l'avenir, c'est la combinaison et la diversification des modes de transport alternatif à l'automobile.

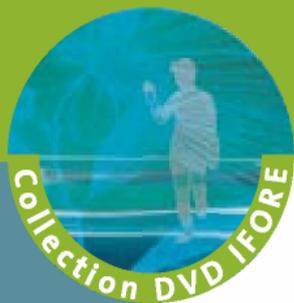
Nantes métropole est aujourd'hui dotée du plus grand réseau de tramway de France

La Ville de Nantes a su, il y a déjà près de vingt cinq ans, renouer avec son tramway, balayer les réticences qui avaient entraîné sa disparition dans les années 50 et surtout imposer la place des transports en commun face au tout-voiture.

La Ligne 1 de tramway a été mise en service le 7 janvier 1985. Nantes devient alors la première agglomération française à se doter d'un tramway moderne. Plébiscitée par les nantais, cette première ligne croise dès septembre 1992 les rails de la ligne 2, puis rejoint la 3^{ème} ligne en septembre 2000.

D'une longueur totale de 42 km, les trois lignes de tramway sont empruntées quotidiennement par plus de 260 000 voyageurs.

Après de multiples débats autour de sa pertinence, un nouveau moyen de Transports en Commun en Site Propre voit le jour en septembre 2006, c'est le Busway. Desservant 15 stations au sud-est de l'agglomération, cette nouvelle ligne de 7 km met la commune de Vertou située au delà du périphérique à 20 minutes du centre ville.

**L'écoresponsabilité****La biodiversité****Le développement durable****Le climat et l'énergie****L'aménagement durable des territoires**

Avec les mêmes qualités de service qu'un tramway, en terme d'accessibilité, de rapidité, de régularité, de sécurité, et de confort, le Busway, rencontre depuis son lancement un vif succès puisque sa fréquentation dépasse aujourd'hui les prévisions les plus optimistes.

Cette nouvelle ligne en structurant les dessertes sur l'ensemble de l'agglomération a permis le développement des logiques de raccordement des réseaux Bus/Tram/SNCF. Ainsi l'étoile ferroviaire qui part du centre de Nantes est utilisée pour développer les liaisons ferroviaires entre Nantes et son agglomération avec un prix unique appliqué à tous les modes de transports en commun de l'aire de Nantes-Métropole.

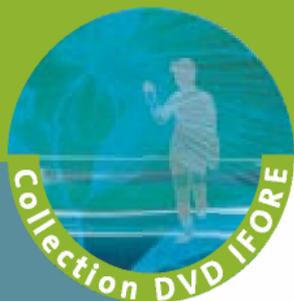
Comme pour les Lignes 1, 2 et 3 de tramway, l'arrivée de la ligne 4 de Busway a été une magnifique occasion pour embellir la ville, créer de nouveaux espaces et équipements publics et aménager les quartiers traversés.

Une autre dimension de la politique de Nantes Métropole en matière de déplacements : la diversification des systèmes de transports proposés

Les efforts de Nantes Métropole pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre reposent sur l'accroissement de l'offre alternative de déplacements : vélo, parcours piétonniers, navettes fluviales sur l'Erdre et la Loire, parkings relais, Plans de mobilité pour les entreprises font partie d'un plan d'action soutenu. Les Navibus ont d'ailleurs reçu le Prix Territoria 2006 dans la catégorie Développement local, prix décerné par l'Observatoire National de l'Innovation publique.

Le dynamisme de la ville en matière de diversification des modes de transports, c'est tout d'abord l'aménagement récent de 376 km de pistes cyclables sécurisées et la mise à disposition de vélos en libre service dans les nombreuses stations de Bicloo.

C'est aussi la multiplication des parkings relais et des pôles d'échange sur les grandes lignes. On compte aujourd'hui 39 P+R dans l'agglomération, ce qui représente un total de 5800 places de stationnement gratuites pour l'utilisateur en possession d'un titre de transport.



L'écoresponsabilité

La biodiversité

Le développement durable

Le climat et l'énergie

L'aménagement durable des territoires

C'est encore le développement des plans de mobilité des entreprises. Contribuant au développement durable de l'agglomération nantaise, les plans de mobilité sont valorisants pour ceux qui s'y engagent. Ils s'avèrent rentables pour l'entreprise et ses salariés, mais aussi pour la collectivité. Une fois le plan de mobilité élaboré, Nantes Métropole continue de soutenir l'entreprise, en accordant une réduction de 15% sur la souscription des abonnements TAN Pass-Partout de ses employés et d'autre part en lui donnant accès à son site Internet de covoiturage.

Toujours sur le net, Nantes Métropole teste actuellement un concept innovant « TransWay » auprès de 3000 salariés d'une vingtaine d'entreprises du Nord-Est de l'agglomération nantaise. Ce Facebook de la mobilité s'appuie sur le web communautaire et la téléphonie mobile pour faciliter, en temps réel, les transports alternatifs à la voiture en solo et récompenser les comportements respectueux de l'environnement.

Dans le même registre, pour améliorer l'accessibilité de zones d'activités où la voiture individuelle occupe tout l'espace, une expérimentation est lancée sur trois secteurs concernant 600 entreprises et 14 500 salariés. Une enquête montre que le réseau de transports publics ne pourrait raisonnablement concerner que 35 % de ces salariés alors que 62 % sont susceptibles de covoiturer. Il faut améliorer la mise en relation des co-voitureurs, organiser les dessertes et tester le stop organisé ...

Les autres chantiers en cours d'étude sont l'harmonisation des horaires décalés et l'étude de compléments d'aménagements cyclables.

Cette diversification affirmée dans le nouveau PDU a pour objectif de prendre en compte l'évolution du territoire et les spécificités urbaines de chaque quartier d'agglomération. Une meilleure appréciation des évolutions en matière de démographie, d'habitat, de changement des comportements ou de mobilité permet en effet de mieux apprécier les attentes de la population.

Une enquête auprès de 1000 habitants

Dans le PDU 2000-2010, la ligne de conduite était de permettre la mobilité de tous et de réduire la part de la voiture au profit des modes de déplacements alternatifs tout en accompagnant la dynamique de développement du territoire et en assurant une meilleure qualité de vie à ses habitants.

Pour évaluer ce premier plan de déplacements urbains, Nantes Métropole a lancé une enquête auprès de mille habitants de la métropole pour mesurer les effets des réalisations accomplies en dix ans.



L'écoresponsabilité

La biodiversité

Le développement durable

Le climat et l'énergie

L'aménagement durable des territoires

Le bilan du PDU 2000-2010 de Nantes Métropole apparaît comme très positif. Quatre lignes de transports en commun en site propre (3 lignes de tramway, une ligne de BusWay) structurent le territoire. Le réseau d'autobus a été amélioré. L'espace public est mieux partagé entre les différents modes de déplacements. Enfin, de nombreux services nouveaux ont permis les changements de comportement : parking-relais, Bicloo, autopartage Marguerite, covoiturage, TER (avec la Région), infocirculation,...

Si les Nantais ont une bonne image des transports en commun métropolitains qu'ils jugent pratiques, rapides et utiles, il reste des points à améliorer : les zones extérieures au périphérique, les liaisons de rocade entre quartiers, les services aux heures creuses, l'accès à l'information et la complémentarité entre les modes de transport.

L'avis des citoyens donne une meilleure perception des choses à améliorer et des nouveaux besoins des habitants. L'un des enjeux importants est de trouver un meilleur équilibre entre développement urbain et déplacements. Il faut que les besoins des habitants (alimentation, crèche, loisirs, etc.) soient satisfaits à proximité de leur emploi ou de leur domicile, afin d'encourager le vélo ou la marche à pied.

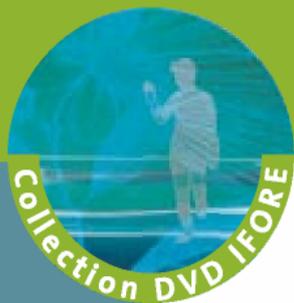
Une politique de transport reconnue à l'échelle nationale et européenne

Tramway, BusWay, navibus, Bicloo... Depuis de nombreuses années déjà, Nantes Métropole ne cesse d'innover en matière de transports et de déplacements. Résultat, sa politique est aujourd'hui reconnue à l'échelle nationale et européenne.

Nantes Métropole participe à de nombreux programmes européens : Compro par exemple a pour objet de faciliter l'acquisition de bus hybrides propres en élaborant un appel d'offres commun à plusieurs collectivités européennes.

Au sein du programme Catalist, lancé en 2007 et rassemblant 23 partenaires, Nantes Métropole transmet son expérience en matière de mobilité urbaine durable. Ce programme repose sur les échanges de bonnes pratiques. Quatorze pays de l'Union Européenne sont représentés dans le programme BHLS qui consiste à partager les expériences de bus à haut niveau de service comme le BusWay.

C'est, enfin à la rentrée, la création de 10 nouvelles lignes baptisées ChronoBus, qui comme la future ligne 5 traversant l'île de Nantes et la connexion ligne 1-ligne 2 par le nord-est s'inscrivent dans la logique de réalisation des lignes de rocade entre les quartiers.



L'écoresponsabilité

La biodiversité

Le développement durable

Le climat et l'énergie

L'aménagement durable des territoires

L'habitat et l'aménagement durables

Pour se donner les moyens d'encadrer son développement et afin d'organiser son territoire, Nantes Métropole renouvelle son paysage urbain grâce à un outil, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), anciennement Plan d'Occupation des Sols (POS). De grands projets comme ceux de l'île de Nantes ou du GPV Malakoff - Pré Gauchet, illustrent bien cette dynamique. Des projets sont également menés dans les différentes communes de l'agglomération nantaise. Ainsi, de nombreux centres villes-bourgs font l'objet de requalification.

Le nouveau programme local de l'habitat prévoit la construction de 5000 logements par an contre 4000 les années précédentes. Dans ces 5000 logements, la part de logements locatifs sociaux s'élève à 25 % pour permettre le rattrapage des communes situées sous la barre des 20% fixés par la loi SRU et autant sont prévus en accession à des prix abordables (soit environ à 20% en dessous des prix du marché).

La ZAC a été choisie cette année comme modèle d'aménagement sur l'ensemble de l'agglomération.

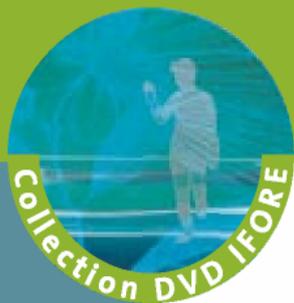
L'exemple de Bottière-Chénaie

Lancée en 2003, la ZAC Bottière-Chénaie commence à prendre vie, conciliant considérations environnementales et prix abordables.

Situé sur d'anciennes terres maraîchères, le chantier a vu d'abord surgir la médiathèque, il y a deux ans. L'école a connu sa première rentrée en 2009. À côté des potagers familiaux, deux stations de tramway relient le centre-ville en dix minutes.

Lancée en 2003, la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bottière-Chénaie de Nantes, qui ne s'est renommée éco-quartier qu'après coup, maintient des traces du paysage et du petit patrimoine : longères, murs de pierre grise, anciens réservoirs.

1 600 nouveaux logements doivent être construits d'ici cinq ans et 43 architectes planchent sur les opérations confiées à des promoteurs privés.



L'écoresponsabilité

La biodiversité

Le développement durable

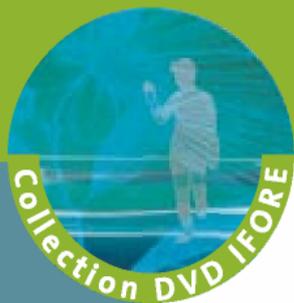
Le climat et l'énergie

L'aménagement durable des territoires

Prévisions affichées : 25 % d'habitat social, 45 % de logements «abordables», à des prix 20 % inférieurs au marché immobilier, dédiés aux jeunes ménages pour qui l'immobilier est devenu inaccessible dans Nantes et le reste à prix libre. Le but est de sortir du pavillonnaire, c'est surtout un éco-quartier par la densification, en développant des espaces publics communs. La priorité, c'est surtout la mixité sociale.

Coulée verte. L'objectif «zéro tuyau» pour le traitement de l'eau avec un système conservant les eaux pluviales en surface. Repéré sur une photo aérienne de 1952, enfoui depuis, le ruisseau des Gohards a été remis à l'air libre et aménagé, entouré de fossés plantés de bambous pour une épuration naturelle.

Sols perméables et pavés drainants ralentissent la course des eaux pluviales. Tout comme les noues paysagères, ces fossés peu profonds qui évitent les réservoirs souterrains en béton censés absorber les crues décennales. Retenir cette humidité réduit la réverbération, produisant un micro-rafraîchissement de deux à trois degrés. C'est intéressant dans le cadre du réchauffement climatique. Sans parler du bonus pour la biodiversité.



L'écoresponsabilité

Pour en savoir plus

Ville de Nantes :
<http://www.nantes.fr/>

La biodiversité

Le développement
durable

Nantes Métropole :
<http://www.nantesmetropole.fr/>

Le climat et l'énergie

Nantes Métropole, une écopole :
http://www.nantesmetropole.fr/34341729/0/fiche_pagelibre/

L'aménagement
durable des
territoires

Nantes Métropole, l'atelier climat : une expérimentation inédite par sa méthode et son ampleur :
<http://www.nantesmetropole.fr/la-communaute-urbaine/les-competences/l-atelier-climat-28794.kjsp?RH=WEB>

Nantes Métropole, le territoire :
http://www.nantesmetropole.fr/31868853/0/fiche_pagelibre/

Nantes Métropole, le PLU :
http://www.nantesmetropole.fr/67315702/0/fiche_pagelibre/

Nantes Métropole, les grands projets :
http://www.nantesmetropole.fr/32324288/0/fiche_pagelibre/

L'île de Nantes :
http://www.nantesmetropole.fr/34899701/0/fiche_pagelibre/

Le nouveau Malakoff :
http://www.nantesmetropole.fr/34870880/0/fiche_pagelibre/

Centres-villes/centres-Bourgs :
http://www.nantesmetropole.fr/94925166/0/fiche_pagelibre/

Bottière-Chénaie :
<http://www.nantes.fr/bottiere-chenais-habitat>

Ecopôle – centre permanent d'initiatives pour l'environnement :
<http://www.ecopole.com/>

Charte d'Aalborg :
http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=26

Mise à jour octobre 2010

Conception graphique : Atelier Line Guillemot